

L'avertissement de la CEF contre "la Contre-Réforme catholique"

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Conférence épiscopale](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 29 juin 2020

[Dans un texte publié le 25 juin sur le site de la CEF](#), la Commission doctrinale de la Conférence des évêques de France adresse un avertissement aux fidèles catholiques qui rencontrent la «[? Contre Réforme catholique ?](#)» (CRC) ou certains de ses membres. Au centre des préoccupations de la commission doctrinale concernant la CRC, se trouve la doctrine eucharistique de l'abbé **Georges de Nantes** qui comporte des erreurs et de véritables dangers pour la foi et la vie spirituelle.

«?Que la parole du Christ habite en vous dans toute sa richesse?; instruisez-vous et avertissez-vous les uns les autres en toute sagesse?» (Col 3, 16).

Le terme plusieurs fois employé pour désigner les erreurs est celui de «?sensualisme?»[1]. Une fausse théorie du mariage mystique entre le Christ et Marie est également dénoncée. Celle-ci, qui découle de sa conception sensualiste de l'eucharistie, l'a amené à «?des comportements moraux inadmissibles de la part d'un prêtre?», selon les termes de la Congrégation pour la doctrine de la foi[2]. Dans un article du journal Libération, il est précisé?: «?Le plus insupportable pour les familles des victimes est sa pratique du "baiser mystique", un délire érotomane où il tente d'entraîner les femmes. "N'ai-je pas le droit de chercher votre bouche en toute liberté, [...] soutenant votre corps et tournant vers mes lèvres vos lèvres affamées", a-t-il écrit, insistant : "La vraie mystique est érotique, [...] pétrie du désir de jouir de l'être aimé, de ses aveux et de son don amoureux"»[3].

Le fondateur du mouvement de la Contre-Réforme catholique, Georges de Nantes, décédé en 2010, a fait l'objet de plusieurs avertissements, notifications et sanctions canoniques.

Plusieurs témoignages récents indiquent malgré tout que certains membres de la CRC sont présents et actifs dans divers diocèses de France?: dans des paroisses, dans des groupes de jeunes professionnels, dans divers mouvements et associations et même parfois dans des séminaires. Sans préjuger de l'intention individuelle de chacun, il importe d'avertir les fidèles des erreurs véhiculées par ce mouvement.

Une théologie de l'eucharistie dangereuse

Pour éviter des condamnations directement contre sa doctrine, la CRC a développé une culture de l'ambiguïté qui met en avant des raisonnements spécieux et se contredisant d'une ligne ou d'un paragraphe à l'autre. Il se trouve néanmoins, en étudiant largement les documents qui circulent, les nombreux feuillets, cassettes audio ou autres supports que les enseignements souvent incohérents de Georges de Nantes, non seulement continuent d'être diffusés, mais surtout peuvent conduire ceux qui les reçoivent à s'éloigner de la foi catholique.

Précisons, car ce mot sera employé souvent dans le présent avertissement, que le Magistère vivant de l'Église désigne les évêques en communion avec le successeur de Pierre (l'évêque de Rome), en tant qu'ils ont la charge d'interpréter de façon authentique la Parole de Dieu, écrite ou transmise. Leur autorité, en cette matière, s'exerce au nom de Jésus Christ, au service de la Parole de Dieu, avec l'assistance de l'Esprit Saint. Les vérités de la foi sont unies entre elles et partent toutes d'une obéissance à la Parole écoutée (cf. He 11). C'est dans cet esprit de docilité à la Parole de Dieu transmise dans l'Église que l'on évite de s'égarer.

De fausses doctrines

Outre les ignorances feintes ou réelles qui marquent l'enseignement sur l'eucharistie dispensé dans la mouvance de la CRC et que nous évoquerons ensuite, il faut tout d'abord dénoncer des contre-vérités manifestes. Avec les années, il apparaît que l'enseignement de Georges de Nantes sur l'eucharistie a évolué vers de plus en plus d'incohérence et de fausseté, mais dès les années 1970, il développe des thèses erronées.

Est à rejeter fermement la théorie de la transformation du pain et du vin en Corps et Sang du Christ comme une prolongation de l'Incarnation?: «?sous l'emprise de son âme [le Christ] se faisant une extension réelle, matérielle, historique, de son Incarnation?» [4]. Derrière cette formulation et d'autres semblables, transparait la christologie inacceptable de la CRC, selon laquelle l'âme du Christ préexisterait à une première incarnation par laquelle le Christ s'empare de son corps puis, dans l'eucharistie, s'emparerait des accidents du pain et du vin qui deviendraient son corps et son sang, de sorte, finalement, que nous qui les mangeons, nous assimilions ce corps et le Christ continuerait de s'incarner, cette fois, en nous [5]?! Selon cette fausse pensée, l'humanité du Christ serait «?une manière d'être de la nature divine, ou plutôt de l'existence divine?», le pain et le vin en étant une autre?! Tout ceci est contraire à l'enseignement et la foi de l'Église pour laquelle le Christ est vrai Dieu et vrai homme, selon la formule du concile de Chalcedoine (451).

De plus, en prétendant que l'âme du Christ se saisit en quelque sorte de notre corps lorsque nous assimilons en nous les espèces eucharistiques, il inverse la foi traditionnelle selon laquelle c'est plutôt notre âme qui se laisse transformer par cette nourriture divine quand notre corps assimile physiquement les espèces eucharistiques [6]. Cette transformation ne change pas notre nature mais nous fait participer spirituellement à la sienne.

Avec sa théorie de l'emprise de l'âme du Christ sur le pain et le vin, Georges de Nantes tente de surmonter le problème philosophique de la permanence des accidents (à savoir les apparences du pain et du vin) lorsque change la substance à la consécration. Mais la «?solution » qu'il propose renverse toute la vérité de foi. La foi en la transsubstantiation est que la parole du Christ transforme les choses offertes, de sorte que le Christ tout entier, Dieu et homme, se rende présent sous les espèces. Georges de Nantes refuse que le Christ se cache sous «?le voile des espèces?» et, en cela, prétend mieux assumer la foi en la transsubstantiation. Or, en réalité, en inversant le langage traditionnel, il en ferme l'accès à l'intelligence de ses auditeurs et s'oppose directement à l'expression de la foi de l'Église développée par tous les conciles œcuméniques et tous les enseignements du Magistère depuis le IV^e concile du Latran en 1215.

Avec leur conception très «?physique?» de l'eucharistie, Georges de Nantes et ses disciples en viennent à une conception sensualiste (qui leur a été plusieurs fois reprochée) de la participation des fidèles à l'eucharistie. Selon cette spiritualité, la manducation des espèces serait vécue sur le mode du contact physique avec le corps du Christ, contact physique qui serait la condition d'un authentique réalisme de l'union mystique au Christ. La bouche du communiant embrasserait le Corps du Christ dans la communion, la sensation de contact avec l'hostie consacrée étant le lieu même de l'expérience d'union au Christ. Pareille conception, non seulement nie toute réalité à la tradition de la communion spirituelle ou communion de désir, mais surtout, en reniant le «?voile des sacrements?», elle prive le baptisé de la liberté d'un acte de foi pour accueillir avec fruit la grâce contenue dans les mystères sacrés. Sans doute est-il possible de trouver, dans les écrits de certains mystiques, des expressions qui pourraient être rapprochées de cette communion très sensuelle. Mais chez les mystiques chrétiens, les effets affectifs de la communion ne peuvent être goûtés que dans la foi de l'Église, avec l'humilité d'un cœur qui ne recherche pas les émotions mais peut éprouver, quand Dieu le veut, des consolations sensibles. Celles-ci ne découlent en aucun cas de la perception que les sens éprouvent en mangeant le pain ni en buvant le vin. La foi des saints et des mystiques, dans la communion eucharistique, s'oriente totalement vers la présence sacramentelle du Seigneur Jésus et non vers le ressenti d'un contact physique avec les accidents (autrement dit les apparences) du pain et du vin, qui seuls sont perceptibles directement aux sens. Or, Dieu transcende toute réalité sensible, même lorsqu'il offre sa grâce dans les sacrements. Jésus lui-même l'explique à la fin du discours du pain de vie?: «?C'est l'Esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien?» (Jn 6, 63).

Le dérapage s'aggrave quand Georges de Nantes écrit que sa spiritualité eucharistique est une «?mystique érotique?» ou qu'il enseigne que Jésus, dans l'eucharistie, se donne pour recevoir un baiser du communiant. Il aurait dit aussi que le bruit de la fraction des hosties pendant l'Agnus Dei serait celui des côtes du Christ que casserait le prêtre?! Ces mots indignes contredisent les Écritures qui prennent soin d'indiquer que pas un de ses os ne fut brisé (cf. Jn 19, 36?; Ps 34, 21?; Ex 12, 46?; Nb 9, 12), et ils confirment le dérèglement de

cette piété.

D'étranges ignorances

Déjà en 1977 [7], il faut remarquer que l'abbé de Nantes ignore certains aspects de la foi eucharistique de l'Église :

Il oublie la signification des paroles du Christ?: «?Faites cela en mémoire de moi?». En effet, il rejette fermement toute théologie du mémorial qu'il suppose horizontale, comme si le «?faites mémoire?» ne correspondait qu'à l'évocation du souvenir des événements passés. Il feint d'ignorer la signification biblique du mémorial, telle que les conciles et la Tradition de l'Église l'ont toujours comprise. Mais plus tard, vers la fin de son exposé, comme pour lui redonner cohérence, il dit l'inverse et évoque le mémorial sacrificiel du Christ comme actualisation de l'unique sacrifice de la croix.

Probablement à cause de ce qu'il appelle par ailleurs sa «?métaphysique relationnelle?», il ne comprend manifestement pas le sens de la distinction classique entre matière et forme d'un sacrement qui sont fondés sur une métaphysique ontologique. De même, il change aussi le sens de la distinction, souvent utilisée par le Magistère, entre substance et accidents (ou espèces). Sans jamais les définir, il donne à ces mots des significations fausses, mêlant sans discernement ni nuances au vocabulaire classique des raisonnements basés sur la physique ou la chimie modernes.

De plus, lorsqu'il parle du sacrifice eucharistique, il ne prend pas en considération l'action de grâce pour la création à la louange du Père par le Christ qui y est intimement liée. Son affirmation absurde selon laquelle «?la matière du sacrement c'est le corps et le sang du Christ » et non le pain et le vin, ignore l'offrande par l'Église du pain et du vin qui vont devenir le corps et le sang du Christ. Il dit s'appuyer sur les paroles même de Jésus dans les récits de l'institution mais il fait l'impasse sur ses gestes?: «?Il prit le pain, le bénit... il prit la coupe remplie de vin, la bénit.?» L'offrande spirituelle de soi qui est participation des chrétiens au sacrifice de toute l'Église n'est pas prise en considération. Est ignoré le conseil de saint Paul?: «?Tout ce que vous dites, tout ce que vous faites, que ce soit toujours au nom du Seigneur Jésus, en offrant par lui votre eucharistie à Dieu le Père?» (Col 3, 16-17).

Des propos équivoques, fréquents et contraires à ce qu'enseigne l'Église

L'enseignement publié sur le site internet crc-resurrection concernant l'eucharistie, sous le titre Nouvelle théologie de l'Eucharistie est emblématique des équivoques doctrinaux récurrents. Ce texte, reprenant deux articles de l'abbé de Nantes en 1977, fait diverses allusions à des abus dans la réforme liturgique voulue par le concile Vatican II, concernant la célébration de la messe dans le contexte de l'après-Concile. Ces abus semblent motiver une nouvelle théologie de l'eucharistie. Pareilles considérations commencent à dater et beaucoup d'autres ont analysé ces difficultés avec bien plus de précision et dans un esprit de docilité au Magistère vivant. Mais sur ce sujet comme sur d'autres, dans ce que publie la CRC, le vrai est mélangé avec du faux.

Concernant la foi eucharistique de l'Église, les articles cités présentent des confusions et des formules inacceptables. L'auteur prétend y avoir proposé une «?refonte générale du Traité de l'eucharistie?»⁸. La confusion où il se complait se pose comme une nouvelle synthèse théologique, supérieure, selon lui, à ce qu'enseigne le Magistère de l'Église depuis huit siècles ou à ce qu'ont su exprimer l'ensemble des théologiens actuels et passés.

Inquiétant «?mariage mystique?»

Le n° 120 de la revue CRC d'août 1977 récapitule et commente la théologie des sept sacrements présentée dans les numéros précédents. On peut s'interroger également d'une façon sérieuse sur la manière dont il y prolonge sa théologie du mariage.

Après quelques considérations classiques sur le sacrement de mariage lui-même, viennent trois paragraphes sur «?le mariage mystique?» dans lequel il présente les vœux religieux comme une «?certaine espèce du sacrement de mariage?»⁹.

Il faut avertir les fidèles contre le danger de ce mélange flou entre l'engagement religieux et une spiritualité sponsale. Ce style de discours a fait le malheur de bien des victimes féminines d'abus par de faux maîtres spirituels des XXe et XXIe siècles.

S'appuyant sur les similitudes de formes rituelles entre vœux religieux et mariage, Georges de Nantes affirme que dans les vœux religieux, «?l'un des époux est Jésus Christ, ou l'Église, selon le sexe du contactant humain et la forme de son engagement?». Cette affirmation sans correctif ecclésiologique, est non seulement légère mais dangereuse, propre à favoriser des attitudes inappropriées. L'union à Dieu dans la consécration religieuse et dans la tradition spirituelle mystique n'a jamais été attachée à un genre précis. Ce que dit la lettre aux Éphésiens de l'analogie entre les noces du Christ et de l'Église et l'union conjugale de l'homme et de la femme ne peut être appliqué ainsi, sans explication ni nuances, à la consécration religieuse. Car c'est toujours à l'intérieur du mystère de l'Église qu'un homme ou une femme fait le don de sa vie dans la pauvreté, l'obéissance et la chasteté. Pareille consécration n'est jamais une assimilation au Christ pour les hommes ni à l'Église pour les femmes.

La vocation aux ordres sacrés qui sera une configuration au Christ-tête de l'Église est reconnue non d'abord comme une consécration, mais comme la réponse à un appel du Christ et de l'Église, puis comme un ministère (un service). Par ailleurs, les vierges consacrées, dans l'Église, sont signes eschatologiques de l'Épouse du Christ et de la vie future. Dans cette vie future, il importe de rappeler ce que précise le Seigneur?: «?À la résurrection, les hommes ne prendront point de femmes, ni les femmes de maris, mais ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel?» (Mt 22,?30). Et c'est donc toute l'Église du ciel (hommes et femmes) qui sera cette Épouse et non telle ou telle consacrée prise individuellement pendant son pèlerinage sur la terre.

Georges de Nantes reprend ensuite l'idée selon laquelle les vœux religieux devraient être considérés au moins comme un sacramental à défaut d'être un sacrement, pour affirmer que la vie religieuse serait «?une vocation d'amour nuptial non dans des liens charnels mais spirituels

»... et il conclut que «?faire du mariage mystique, une espèce supérieure du sacrement de mariage chrétien me paraît convenable et savoureux?».

Le texte en question ne précise pas le contenu des mots ni les conséquences pratiques que l'on en tire. Mais, lorsqu'on a étudié sa théorie sensualiste de l'eucharistie, on perçoit, dans le flou même de ces énoncés, qu'ils peuvent conduire, en pratique, à justifier n'importe quel abus au sein d'une communauté. D'autant plus qu'une communauté n'ayant pas de statut canonique n'est jamais visitée par l'autorité de l'Église, ce qui la prive de toute vérification et ajustement dans les relations.

Nous n'aborderons pas ici le débat sur la théologie de la Trinité et la formule malheureuse présentant le Père, le Fils et l'Esprit Saint comme «?trois êtres divins?».

Plus désolante est la doctrine concernant la Vierge Marie qui serait dotée d'une âme éternelle ayant précédé non seulement sa naissance mais la création d'Adam et Ève à laquelle l'âme de Marie aurait participé, par son union mystique avec l'âme éternelle du Christ. Ces théories sont absurdes et tout à fait contraires à l'anthropologie chrétienne qui voit dans la conception naturelle d'un enfant le début de l'existence de sa personne (corps, âme et esprit) et jamais une préexistence d'une âme sans corps. Ces théories se rapprochent d'anthropologies païennes ou extrême-orientales, incompatibles avec l'anthropologie biblique. La confusion entre le Verbe éternel et son âme éternelle (ayant la faculté de s'incarner successivement de plusieurs manières) a déjà été rencontrée à propos de l'eucharistie.

De plus, penser la création des premiers humains comme l'image d'une relation conjugale éternelle unissant l'âme du Christ et celle de sa mère, apparaît fantaisiste (cf. cassettes audio de 1993). L'anthropomorphisme d'une conjugalité éternelle entre un éternel masculin et une éternelle féminine n'est pas conciliable avec la compréhension la plus ancienne du baptême chrétien, selon laquelle, en Christ, «?il n'y a plus ni homme ni femme?» (Gal 3, 28).

Jeux de langage et rupture avec l'Église

Georges de Nantes et ses adeptes, s'expriment souvent sur un ton acerbe, déplorant une soi-disant incapacité du Magistère et des théologiens à résoudre les problèmes auxquels ils prétendent proposer, eux, des solutions. Ils prétendent, à l'occasion, que «?l'ordre épiscopal est décidément bien bas?».

Mais ils sont capables d'affirmer ensuite, en cas de difficulté, que ce qu'ils ont dit reste dans le champ de la recherche théologique et qu'ils attendent même avec sérénité la contradiction et la souhaitent, sûrs qu'elle aidera à la manifestation de la vérité.

Or, dans l'ensemble des textes publiés par la CRC, on trouve une manière fautive de se situer en Église, devant le Magistère. L'enseignement de l'Église sur les vérités de la foi n'est pas accueilli religieusement mais jugé ou déformé.

Au centre des revendications de la CRC vis-à-vis de l'autorité ecclésiale se trouve la question du droit à «?faire connaître aux Pasteurs sacrés son opinion sur ce qui touche le bien de l'Église et de la faire connaître aux autres fidèles de l'Église?» (Code de droit canonique, n°

212 §3). Or, cela peut s'appliquer sur des questions de gouvernance, en vue du bien de l'Église, à condition toutefois de mettre en œuvre aussi le §1 du même article 212 du Code qui parle l'obéissance due aux Pasteurs sacrés en ce qui concerne la foi et les décisions prises « en tant que chefs de l'Église? ». Et l'opinion à exprimer ne peut en aucun cas prévaloir sur ce qui est « contenu dans la Parole de Dieu écrite ou transmise par la Tradition, en même temps proposé par le magistère solennel ou ordinaire et universel de l'Église? » (can. 750 §1). L'enseignement du Magistère sur la foi requiert des fidèles un assentiment religieux et l'obligation d'éviter toute doctrine contraire. Il existe certes, une liberté de recherche des théologiens, mais à l'intérieur de la règle de foi, ce qui suppose une conscience profonde d'avoir à être enseigné, même en ce qui concerne les doctrines énoncées par le Magistère ordinaire sans intention de les proclamer comme définitifs et solennels.

La CRC reproche souvent à saint Paul VI d'avoir dit: « Nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme?!? » Ces mots ont été prononcés depuis la basilique Saint-Pierre, du berceau de la foi chrétienne, lieu symboliquement parmi les plus chargés au monde de signification religieuse, à la fin du concile œcuménique ayant été célébré par le plus grand nombre d'évêques de toute l'histoire de l'Église. Ces mots s'adressaient, depuis ce lieu précis, au monde des années 1960, marqué par l'humanisme athée en plein essor. Épingler ce bout de phrase pour faire comme s'il signifiait un reniement de l'unique culte rendu au Père par le Christ dans l'Esprit qui caractérise la célébration chrétienne, n'est-ce pas faire preuve d'une mauvaise foi certaine??

La CRC fait ainsi usage de difficultés ou d'imprécisions plus ou moins réelles dans des expressions extraites de leur contexte, pour contester telle ou telle formule et dénoncer des comportements. Elle prétend dégager des contradictions dans certains enseignements du Pape, des évêques ou d'autres prêtres ou théologiens. Plus encore, elle affirme de manière répétée, comme une sorte de mantra, n'avoir jamais reçu de condamnation quant à sa doctrine et n'avoir jamais été prise en défaut vis-à-vis du dogme ou du Magistère solennel de l'Église.

Rappelons donc que l'abbé Georges de Nantes, ordonné prêtre du diocèse de Grenoble en 1948, est suspendu de toute mission dans le diocèse de Troyes en 1963 par Mgr **Le Coëdic**, évêque du lieu. Puis, il est suspendu a divinis (donc de toute mission sacerdotale partout dans le monde) en 1968, par Mgr **Faucher**, nouvel évêque de Troyes.

Ayant lui-même sollicité la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi et souhaité l'examen de ses propres écrits, il fait l'objet de notifications en août 1969 et mai 1983. Ces notifications déplorent sa « révolte contre l'épiscopat de son pays et contre le Pontife romain lui-même? ». Elles indiquent le caractère irrecevable de ses accusations contre les papes et dénoncent la violation de ses devoirs de prêtre et de chrétien par la publicité qu'il leur donne. Elles regrettent aussi son refus des rétractations qui lui ont été demandées par l'autorité romaine.

Suite à de nouvelles accusations tant doctrinales que judiciaires accompagnées du départ de plusieurs membres des « communautés? » qu'il a fondées, il est frappé d'interdit en 1997 par Mgr **Daucourt**, évêque de Troyes. Suivent divers recours – en 1997 à Mgr Daucourt, puis à la Congrégation pour la doctrine de la foi qui confirme la condamnation en 1998, et au tribunal de la Signature apostolique, qui confirme également le jugement en octobre 2000. Si la suspense

le privait du droit de célébrer les sacrements et d'exercer son sacerdoce, la peine d'interdit le prive de toute participation à une célébration liturgique, de recevoir lui-même les sacrements et du droit à une sépulture religieuse.

Georges de Nantes a bénéficié pendant des années de nombreux éclaircissements et avertissements contre sa «?révolte?». Mais il n'a accepté ni les peines qui lui ont été imposées ni de se rétracter en rien. Après sa mort, ses anciens disciples continuent dans le même état d'esprit et entretiennent la conviction d'être les seuls catholiques à avoir gardé la foi. Ils n'ont jamais manifesté leur assentiment religieux au Magistère ordinaire de l'Église.

Après la mort de Georges de Nantes, la CRC qui n'a aucun statut dans l'Église, poursuit ses activités et publications. Elle continue de rassembler des fidèles, certains vivant en communauté de fait, portant un habit de type religieux. À lui seul, le titre auto-désigné de « contre-réforme catholique? » exprime la conviction d'avoir mission de sauver ou du moins purifier l'Église. Ceci paraît oublier le besoin de tout baptisé d'être sauvé en Elle par son chef qui est le Christ et purifié par l'œuvre de l'Esprit Saint.

Depuis la mort du fondateur, la CRC défend toujours la même doctrine. Des textes de l'abbé de Nantes sont publiés sur son site internet, un enseignement théologique explicitement contraire à celui des papes et des évêques de l'Église catholique y est présenté.

Aujourd'hui, la CRC n'a plus de prêtre et se comporte de manière ambiguë dans son rapport à ses propres membres et à l'Église catholique. Les membres de la CRC insérés dans des paroisses ordinaires font-ils de l'entrisme idéologique ou cherchent-ils simplement à vivre leur foi?? Dieu le sait. Il arrive que leur présence devienne pesante pour certains groupes, lorsque ces personnes apportent la contradiction sur ce qu'enseigne le Magistère vivant de l'Église, fondé sur la foi des Apôtres, dont ces mêmes Apôtres continuent à témoigner à travers le ministère du Pape et des autres évêques. N'oublions pas la parole de Notre Seigneur Jésus Christ à ses apôtres?: «?Celui qui vous écoute, m'écoute?; et celui qui vous rejette, me rejette?; et celui qui me rejette, rejette Celui qui m'a envoyé?» (Luc 10,?16).

Nous ne pouvons que renouveler, en conclusion de cet avertissement, l'expression de notre tristesse face à cet endurcissement et à ce refus d'accueillir la Parole de Dieu dans sa vraie richesse, celle de l'amour du Christ. Le Seigneur Jésus a donné sa vie pour nous sur la croix et nous appelle à le suivre en accueillant sa grâce dans l'Église qu'il a fondée sur la foi de saint Pierre et des autres Apôtres.

Chaque évêque, dans son diocèse, peut faire l'usage qu'il jugera approprié du présent avertissement pour éclairer les fidèles éventuellement troublés par les erreurs de la CRC.

Rappelons une fois encore les mots de l'Apôtre Paul qui ont guidé notre réflexion pour rédiger ce document?: «?Que la parole du Christ habite en vous dans toute sa richesse?; instruisez-vous et avertissez-vous les uns les autres en toute sagesse?; par des psaumes, des hymnes et des chants inspirés, chantez à Dieu, dans vos cœurs, votre reconnaissance. Et tout ce que vous dites, tout ce que vous faites, que ce soit toujours au nom du Seigneur Jésus, en offrant par lui votre eucharistie à Dieu le Père?» (Col 3, 16-17).

Juin 2020

1. Cf. Gérard Daucourt, «?Déclaration au sujet de l'abbé de Nantes et des communautés qu'il a rassemblées?», in *Église dans l'Aube*, n°3, mars 1997 ; Congrégation pour la doctrine de la foi, Lettre du 24 mars 1998.
2. Lettre du 24 mars 1998.
3. *Libération*, 18/06/2001.
4. *Revue CRC*, n° 116 (1977), p. 10.
5. Cf. «?Mysterium fidei, le saint sacrifice de la messe?» cassette audio, série 124, 1994.
6. Cf. par exemple, saint Justin, Première apologie 1, 66 ou saint Augustin, Sermon 272.
7. Cf. *revue CRC*, n° 116.
8. *Revue CRC* n° 120, août 1977, p. 12.
9. *Ibid.*, p. 13.

Le 29 juin, le Frère Bruno, supérieur de la CRC, a adressé un courrier à Mgr **de Moulins-Beaufort** :

Excellence,

La Conférence des évêques de France a publié le 25 juin 2020 sur son site internet un document non signé, consultable par quiconque et intitulé « *Avertissement concernant la doctrine de la Contre-Réforme catholique* ». Sous couvert d'une prétendue critique de l'œuvre doctrinale de l'abbé de Nantes, son auteur lui impute explicitement « *des comportements moraux inadmissibles* ».

Sur un pareil sujet, je m'interdis de répondre à une diffamation lancée à la vindicte de la rumeur publique dans le seul dessein de porter atteinte à la mémoire de notre Père, de jeter un discrédit irrémédiable sur toute son œuvre. Voilà un criminel subterfuge pour vous dispenser de répondre au [mémoire](#) que j'ai été requis de rédiger le 15 avril 2019 par Monseigneur **Georges Pontier**, alors archevêque de Marseille, à partir d'un questionnaire préparé par la Sacrée congrégation pour la doctrine de la foi. Cinq questions difficiles portant, pour l'essentiel, sur le deuxième Concile du Vatican et sur le magistère des papes, successeurs de l'apôtre Pierre, et auxquelles nous avons apporté cinq réponses minutieuses à partir de l'œuvre de l'abbé Georges de Nantes.

Ce mémoire que nous avons remis officiellement aux quatre ordinaires dont dépendent nos Maisons ainsi qu'au cardinal **Ladaria** met-il à ce point dans l'embarras l'ensemble des évêques de France ? Sans doute oui et c'est pourquoi je ne recevrai, de votre part, aucune réponse franche et loyale. Je n'en attends d'ailleurs aucune. Mais je suis en droit de vous avertir, Excellence, que si, à réception de cette lettre, vous ne faites pas retirer la publication de ce document, sans doute alors échapperez-vous à la justice des hommes, mais vous répondrez devant notre Très Chéri Père du Ciel qui est aussi notre Juge, des mots assassins contenus dans ce document, écrits et publiés sous votre responsabilité et enveloppés dans une prétendue analyse doctrinale d'une indigence criminelle.

Je vous prie, Excellence, malgré mon indignation, d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués,